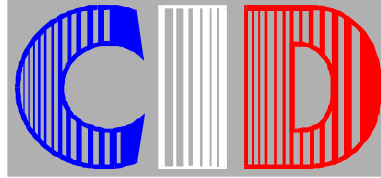


COLLEGE INTERARMEES



DE DEFENSE

QUEL DOIT-ÊTRE LE RÔLE DU FORUM RÉGIONAL DE L'ASEAN POUR ASSURER LA SECURITE DANS LA MER ORIENTALE ?

**Mémoire de géopolitique
du Colonel TRAN VIET Trung
dans le cadre de l'étude "Les enjeux des espaces
océaniques"**

DIRECTEUR : AMIRAL FRANÇOIS CARON

Avril 2002

FICHE DOCUMENTAIRE

Titre : Quel doit être le rôle du forum régional de l'ASEAN pour assurer la sécurité dans la mer Orientale ?

Auteur : Col TRAN VIET Trung

Date : 08/04/2002

Collège Interarmées de Défense, Division A, Groupe A6

Version définitive

Mots clés : ASEAN (L'Association des nations de l'Asie du sud-est), ARF (Le Forum régional de l'ASEAN), Vietnam, mer Orientale, contentieux frontaliers, l'édification de la confiance, la diplomatie préventive.

TABLE DE MATIÈRE

INTRODUCTION.	5
PREMIÈRE PARTIE :	6
LE RÔLE DU FORUM RÉGIONAL DE L'ASEAN.	
1°- Généralité :	6
2°- Enjeux stratégiques :	7
<u>2.1 Les ressources économiques.</u>	7
<u>2.2 Les hydrocarbures.</u>	7
<u>2.3 Les routes maritimes de communication.</u>	8
3°- Les contentieux frontaliers existants :	9
4°- La naissance et le rôle de ARF :	10
DEUXIÈME PARTIE :	
CE RÔLE EST-IL ADAPTÉ AUX DÉFIS ET AUX ENJEUX DE LA SÉCURITE RÉGIONALE ?	13
1°- De l'ASEAN 5 à l'ASEAN 10 :	13
<u>1.1 Les nouvelles particularités des pays membres de l'ASEAN</u>	13
<u>1.2 Les pays partenaires principaux de l'ARF (la Chine, les Etats Unis le Japon, la Russie et l'Union européenne)</u>	16
2°- Les principes de base des pays de l'ASEAN dans l'ARF :	19
3°- Des contraintes et des limités.	20
TROISIÈME PARTIE :	
EN QUOI DOIT-ON ADAPTER LE RÔLE DU FORUM RÉGIONAL DE L'ASEAN POUR AVOIR UNE ORIENTATION COMMUNNE ADAPTÉE AUX EXIGENCES D'AUJOURD'HUI ?	22

1°- Une alliance militaire est-t-elle nécessaire ? NON ! Pourquoi ?	22
2°- Comment ? Par quels moyens ?	23
<u>2.1 Dialogue multilatérale :</u>	23
<u>2.2 Dialogue bilatérale :</u>	24
3°- La position de l'ARF-8.	27
CONCLUSION.	29
BIBLIOTHEQUE.	30
ANNEXES.	31

INTRODUCTION.

La question de sécurité dans la mer Orientale est un grand défi tant pour les pays de la région de l'Asie du sud-est que pour les grandes puissances du monde. La fin de la guerre froide date de plus d'une décennie, mais l'actualité de cette région ne cesse pas d'attirer l'attention de la communauté internationale.

Par sa configuration géographique la mer Orientale reste toujours d'une part, un point stratégique pour la route maritime de communication qui relie le Pacifique avec l'Océan indien, d'autre part, un trésor gigantesque des ressources naturelles pas encore bien exploitées. Enfin, les pays de cette région ont connu une croissance économique stupéfiante depuis plus d'une décennie. Malgré la traversée de la crise économique-financière 1997 les pays concernés ont su surmonter et prendre la vitesse de promotion du développement.

Etaient le lieu de confrontation de deux blocs dans la guerre froide, l'Asie du sud-est et la mer Orientale contiennent encore beaucoup de risque de conflit potentiel. Parmi eux circulent les questions comme les contentieux frontaliers entre les pays riverains concernés, le problème de Taïwan, la menace de prolifération nucléaire, le problème coréen, les litiges liés avec l'exploitation des ressources naturelles, avec la pêche, et enfin la piraterie...

Le présent mémoire se propose de traiter une parmi des ces questions : les contentieux frontaliers entre les pays de l'Asie du sud-est avec la présence du Forum régional de l'ASEAN, une organisation seule et unique qui s'occupe la question de politique et de sécurité de cette région.

PREMIÈRE PARTIE : LE RÔLE DU FORUM RÉGIONAL DE L'ASEAN.

1°- Généralité :

La mer Orientale (bi n òng) est une mer semi-close limitée au nord et à l'ouest par le continent asiatique ; au sud, par l'archipel indonésien et à l'est par l'archipel philippin et l'île de Taïwan, dont les Etats côtiers sont Taïwan, la République Populaire de Chine, le Vietnam, le Cambodge, le Thaïlande, la Malaisie, Singapour, l'Indonésie, Brunei et les Philippines. Elle constitue donc une entité géographique à part entière dont les limites sont bien définies. Elle s'étend sur près de 3000 kilomètres de Kaohsiung (extrémité sud de Taïwan) à Singapour et sur une largeur allant de 1000 à 1700 kilomètres entre les rivages occidentaux et les archipels philippins et indonésiens. Elle couvre une superficie de 2 319 000 km² dont la superficie de zone économique exclusive peut être estimée à 534000 km².

De ses fonds qui peuvent aller jusqu'à 4000 mètres de profondeur émergent une multitude d'îles et de récifs isolés et désolés. On y distingue quatre groupes principaux d'îles de nature corallienne : les Pratas, le banc de Macclesfield, l'archipel des Paracel (Hoàng Sa), l'archipel des Spratly (Trư ng Sa) et les îles Natuna.

L'Asie du sud-est se caractérise par l'extrême diversité et le brassage des populations, des cultures et des religions qu'elle réunit ainsi que par les multiples fractures qui la traversent. Elle regroupe aussi bien des civilisations asiatiques : Chinoise, Vietnamiennne, Khmer, que des civilisations océaniques : papous d'Indonésie ou des Philippines ou civilisation arabe en Malaisie ou à Brunei. Dans cet espace, se pratiquent aussi bien les religions indigènes comme le bouddhisme, l'islam, et le catholicisme.

On constate que la décolonisation puis la guerre froide ont superposé un clivage au niveau de la région. Même si la guerre froide a pris fin, les tensions potentielles subsistent encore. A tout moment les susceptibilités, les provocations des uns ou des autres peuvent dégénérer en affrontements armés dont une partie au moins des épisodes se déroulerait en mer Orientale.

2°- Enjeux stratégiques :

Les ressources naturelles de l'Asie du sud-est ont longtemps été considérées comme indispensables à l'économie mondiale, elles pourraient le redevenir à terme avec le développement de l'exploitation des hydrocarbures «off-shore», en particulier en mer Orientale, dont le contrôle est toujours un intérêt majeur pour les pays riverains.

2.1 Les ressources économiques.

Les ressources de la mer Orientale sont nombreuses et variées : zone de pêche, nodules poly-métalliques, réserves phosphoriques sur les îles et surtout réserves d'hydrocarbures.

Les ressources sont principalement liées à la présence de phosphates que l'on trouve sur l'ensemble des récifs. Ceux-ci, qui entrent dans la composition d'engrais, auront une importance croissante pour la région. La présence massive d'huîtres perlières, et pour laquelle une concession d'exploitation avait été accordée, a pu être confirmée. Les ressources halieutiques sont importantes mais les nombreux récifs coralliens et le faible profondeur des eaux rendent cette activité impossible à l'échelle industrielle.

La mer Orientale possède un potentiel économique énorme par la réserve de pêche. Le domaine de la pêche peut paraître dérisoire comparé à l'importance des hydrocarbures, cependant il faut lui conserver une attention particulière compte tenu de la poussée démographique importante des pays riverains de cet espace maritime. La pêche est un facteur de survie. Il est aisément envisageable de trouver demain dans les fonds marins de la mer Orientale des nodules métallifères. Enfin, l'utilisation de la différence notable de température entre les fonds et la surface pour produire de l'énergie, n'est pas à exclure.

2.2 Les hydrocarbures.

Force est de constater que ces réserves sont considérables. Une étude conduite en 1995 par l'institut russe de recherche géologique a conclu à la présence, dans le sous-sol des Spratly, de 600 milliards de barils d'équivalent pétrole dont 70% constitués de gaz naturel. Aujourd'hui, près de la moitié du pétrole consommé en Asie du sud-est vient du

Moyen-Orient. En l'an 2000, la proportion a été de 65%, et les besoins énergétiques de la Chine seront en 2002 de 1,2 milliards de barils par an. Or, les réserves actuellement estimées dans cet archipel représentent un nombre supérieur aux réserves du Koweït.

Quant à la profondeur des eaux, on trouve quelques 10 000 km² de fonds de moins de 200m. Les forages sous-marins profonds sont coûteux et, par voie de conséquence, les gisements doivent être importants pour être rentables, cependant, une augmentation du prix du brut ainsi qu'une relative raréfaction de la ressource pourrait bien, très vite, modifier ces données.

De plus, en périphérie des Spratly, dans la région des bancs James Shoad, les hydrocarbures représentent des réserves importantes estimées par certains à 25 milliards de m³ de gaz naturel et 105 milliards de barils de pétrole. La zone du plateau continental vietnamien posséderait des ressources estimées entre 3 et 5 milliards de barils et 300 milliards de m³ de gaz. Le gisement des îles Natuna présenterait une réserve de 91 milliards de barils.

2.3 Les routes maritimes de communication.

La mer Orientale communique avec les océans voisins par des détroits. Elle s'ouvre, au nord, par le détroit de Formose, à l'est, sur l'océan Pacifique par les détroits de Luçon et la mer de Célèbes, à l'ouest, sur l'océan Indien par les détroits de Malacca et au sud, par les détroits de la Sonde et de Lombok. Elle représente la voie la plus directe pour passer de l'océan indien au Pacifique nord. Du XIII^e au XVI^e siècles, déjà, la grande route maritime reliant le golfe Persique à la Chine avait fait la fortune des sultanats malaisiens. Dès le début XVI^e siècle, l'amiral Albuquerque, le fondateur de l'empire portugais, y voyait l'une des trois clefs des empires du monde. C'est bien pour contrôler les détroits permettant d'accéder à l'Extrême-Orient que la Grande-Bretagne s'est ensuite installée à Singapour et que la Hollande a pris possession de l'Indonésie. Et, à partir de la fin du XIX^e siècle, le développement économique du Japon a augmenté le rôle de cette grande voie centrale.

Les détroits indonésiens contrôlent l'accès au Pacifique mais aussi cet intérêt stratégique évident, la première route commerciale mondiale qui achemine chaque année

56% de la production pétrolière du Golfe arabo-persique et plus de 150 millions de tonnes de marchandises, dont 25% des produits manufacturés dans le monde.

En ce qui concerne les routes aériennes, elles sont nombreuses à traverser la région, et l'augmentation sensible du trafic aérien mondial met en exergue la nécessité, ne serait-ce que pour des impératifs de sécurité, de contrôler ces axes. Celui qui assumerait cette tâche aurait une place prépondérante dans la géopolitique régionale.

3°- Les contentieux frontaliers existants :

L'affaire de l'archipel Spratly a été particulièrement médiatisée. Il s'agissait d'une querelle territoriale concernant plusieurs pays de la région : le Vietnam, la Chine, le Taïwan, les Philippines, l'Indonésie et le Brunei. Avec le problème de Taïwan, cette question est potentiellement le facteur de la crise.

Le deuxième parmi les contentieux territoriaux est le différend entre le Vietnam et la Chine autour de l'archipel des Paracel. En 1974, la Chine s'est emparé par la force des îles Paracel du Vietnam. Depuis, la Chine transforme l'archipel en base aéronavale avancée.

L'importance des voies maritimes et du pétrole explique la persistance d'autres contentieux territoriaux : entre Singapour et la Malaisie, pour l'île de Batuh Putih ; entre la Thaïlande et la Malaisie, pour la possession et exploitation en commun de champs pétrolifères marins ; entre l'Indonésie et la Malaisie, pour les îles de Ligitan et Sipadant ; entre l'Indonésie et le Vietnam, à propos d'autres champs pétrolifères, les îles Natuna...

Les deux principaux golfes de la mer Orientale sont également le théâtre de revendications territoriales. La question des eaux du golfe de Thaïlande oppose l'ensemble de ses riverains, ce sont les conflits de pêche qui aggravent les désaccords territoriaux entre eux. Concernant le golfe du Bac-Bo, le litige repose sur l'interprétation de la Convention sino-française du 26 juin 1887. L'exploitation pétrolière des eaux litigieuses et la guerre 1979 ont empêché toute solution négociée. Cependant, aucun conflit armé n'est à déplorer à ce jour.

Le 25 février 1992, l'Assemblée nationale chinoise adopte une nouvelle loi qui intègre dans les eaux territoriales chinoises l'ensemble des Paracel et des Spratly. Cette zone jouxte plusieurs gisements reconnus d'hydrocarbure (Nam Con à proximité du Vietnam, Natune au nord de l'Indonésie). Les pays membres concernés de l'ASEAN par ces revendications (le Vietnam, les Philippines, la Malaisie, l'Indonésie et le Brunei) ne sont pas d'accord sur leurs droits respectifs et veulent régler ces contentieux par la voie diplomatique et pas par la force avec la Chine. Pour cette question, l'ARF est un lieu idéal pour que les pays membres de l'ASEAN et les autres puissances mondiales concernés (les Etats-Unis, la Chine, le Japon, l'Union européenne, la Russie...) puissent discuter et proposer un plan de sécurité future pour cette région.

4°- La naissance et le rôle de ARF :

L'ARF, seul forum de sécurité en Asie du sud-est, a été créé en juillet 1994, comme un cadre multilatéral utilisant les instruments de médiation, de négociation, les mesures de confiance et la diplomatie préventive. Il compte 23 pays membres ceux qui comprennent 10 pays membres de l'ASEAN, 10 pays partenaires de coopération de l'ASEAN (la Chine, le Japon, la Corée du sud, l'Inde, l'Australie, la Nouvelle Zélande, la Russie, l'Union européenne, les Etats Unis et le Canada) et le Papoua Nouvelle-Guinée, la Mongolie et la Corée du nord en 2001.

Les objectifs, les orientations, les principes de guidage, les domaines d'activités ainsi les problèmes concernant l'organisation de l'ARF ont été défini dans les documents d'orientation élaborés par l'ASEAN et adoptés par la 2^e Conférence des ministres des Affaires étrangères du ARF. Selon cette documentation, ARF est le Forum de dialogue et de coopération entre les pays membres sur les questions sécuritaires politiques régionales ; l'ARF doit évoluer selon trois phases dans l'ordre de l'édification de la confiance (CBM), passant la diplomatie préventive (PD) à l'examen des moyens de résolution des conflits ; l'ARF doit faire une approche sous le point de vue de sécurité totale y compris les problèmes politiques, socio-économiques et les questions transnationales. Sur le plan international, il s'agit du moteur de l'ASEAN.

Les objectifs de l'ASEAN décrits dans le rapport du premier Président (1994), sont :

- a. Pour stimuler les dialogues constructifs et la consultation sur les issues politiques et de sécurité d'intérêt commun ;
- b. Pour apporter les contributions significatives aux efforts vers l'édification de la confiance et la diplomatie préventive dans la région Asie Pacifique.

La 27^e réunion ministérielle de l'ASEAN (1994) a déclaré que "L'ARF pourrait devenir un Forum Asie Pacifique consultative efficace pour favoriser le dialogue ouvert sur la coopération politique et sécuritaire dans la région. Dans ce contexte, l'ASEAN devrait travailler avec ses partenaires de l'ARF pour instaurer un modèle plus prévisible et plus constructif des relations en Asie Pacifique."

Le forum régional de l'ASEAN adoptait en juillet 1996 les critères suivants pour la participation :

- Engagement : Tous les nouveaux participants, qui doivent être les états souverains, doivent souscrire et travaillent d'une manière coopérative pour aider à réaliser les buts principaux de l'ARF. Avant leur admission, tous les nouveaux participants devraient accepter et respecter entièrement la décision et les rapports déjà faits par les membres de l'ARF. Tous les membres de l'ASEAN sont automatiquement les participants de l'ARF.

- Pertinence : Un pays devrait être admis seulement s'il peut démontrer qu'il a un impact sur la paix et la sécurité "de l'empreinte de pied géographique" des activités principales de l'ARF (comme Asie du sud-est, Asie du nord-est et bien qu'Océanie).

- Elargissement graduel : Des efforts doivent être faits pour contrôler le nombre de participants à un niveau raisonnable pour assurer l'efficacité de l'ARF.

- Consultations : Toutes les demandes de participation devraient être soumises au Président de l'ARF, qui consultera tous les autres participants de l'ARF au SOM et établira

si un consensus existe pour l'admission du nouveau participant. Des décisions réelles sur la participation seront approuvées par les ministres.

L'ARF développe ses activités d'une façon graduelle avec la souplesse vis-à-vis des pays membres, adopte toutes les résolutions sur la base de concertation et du consensus des pays membres ; toutes résolutions seront appliquées sur la base du volontariat, sans aucune pression de l'extérieure ; en principe, toutes les activités de l'ARF se fondent sur les coutumes, les habitudes et les styles du travail de l'ASEAN.

Au niveau de l'organisation, la réunion annuelle a lieu à la suite des réunions des ministres des Affaires étrangères de l'ASEAN. Entre les deux réunions annuelles il y a une réunion au niveau des vice-ministres (ARF-SOM) et des réunions du Groupe d'assistance parmi eux la plus importante est la réunion du Groupe d'assistance sur les méthodes d'édification de confiance (ISG-CBM). Au besoin on peut convoquer les réunions du Groupe des experts sur les questions plus concrètes. Les activités de l'ARF déroulent en deux canaux. D'une part le canal I – réservé aux départements gouvernementaux, d'autre part le canal II qui implique les instituts de recherche stratégique, les experts auditeurs et les ONGs. L'organisation de l'ARF sera non réglementée, il n'y pas de Secrétariat permanent. Le président de l'ARF (en même temps le président de la Commission permanente de l'ASEAN) est la personne qui préside, assure la régulation et l'assistance aux activités de l'ARF.

L'établissement de l'ARF en 1994 signifiait la volonté des pays de l'ASEAN de réduire leur niveau de dépendance à l'égard des grandes puissances en jouant le dialogue multilatéral (les Etats-Unis devenaient partenaires au sein du Forum, au même titre que la Chine, le Japon, l'Europe et la Russie ...) et en imposant des règles du jeu asiatiques.

DEUXIÈME PARTIE :
CE RÔLE EST-IL ADAPTÉ AUX DÉFIS ET AUX ENJEUX DE LA
SÉCURITÉ RÉGIONALE ?

1°- De l'ASEAN 5 à l'ASEAN 10 :

1.1- Les nouvelles particularités des pays membres de l'ASEAN :

Fondée le 8 août 1967 par la Thaïlande, la Malaisie, Singapour, les Philippines et l'Indonésie, l'ASEAN (Association des Nations du sud-est d'Asie) consacre un processus de réconciliation régionale après les turbulences conflictuelles des premières années d'indépendance (notamment entre l'Indonésie et la Fédération de Malaisie). Ce processus étendrait en 1984 au sultanat de Brunei, en 1995 au Viêt-Nam, en 1997 au Laos et en Birmanie et en 1999 au Cambodge. Enfin le rêve des Nations du sud-est d'Asie devient la réalité. Tous les 10 pays de la région se présentent au sein de l'Association.

L'ASEAN se distingue par deux caractéristiques. D'une part, la volonté affichée de ne pas s'engager dans une intégration astreignante, les fondateurs ont d'emblée écarté l'idée d'institutions supranationales et d'autre part, l'instrumentalisation de ce cadre comme front commun et tremplin vers l'extérieur.

Par ailleurs, cette exposition va contraindre l'ASEAN à mieux se structurer. Un secrétariat central est établi à Djakarta (le secrétaire général a, depuis 1993, rang de ministre), les réunions annuelles des ministres des Affaires étrangères ont été complétées par celles des ministres de l'Economie (depuis 1976) et des Finances (depuis 1996), des comités et sous-comités (près d'une trentaine) se réunissent à intervalles réguliers. Les chefs d'Etat et des gouvernements qui se rencontraient sur une base ad hoc (quatre rencontres entre 1976 et 1992) ont décidé en 1992 de se retrouver sur une base formelle tous les trois ans et sur une base informelle tous les ans.

Après plus de trois décennies de naissance, d'édification et de développement, l'ASEAN est devenue une organisation régionale puissante reconnue par la communauté internationale. De l'ASEAN des 5 nations du début, l'ASEAN est devenu aujourd'hui une organisation de tous les pays de la région. L'ASEAN a la particularité d'être divisée en

deux groupes de pays : d'une part, 5 pays anciens et d'autre part, les nouveaux pays comme le Vietnam, le Laos, la Birmanie et le Cambodge. Ces deux groupes ont des différences au niveau de développement économique, au régime socio-politique, aux plans traditionnels, culturels et religieux qui peuvent défier la coopération et l'intégration, ainsi que l'ouverture des chances de coopération dans tous les domaines.

Restreindre la distance des niveaux de développement entre les pays membres, pour les différents pays de l'ASEAN dont le Vietnam, est toujours considéré comme un grand défi après la naissance de l'ASEAN 10. C'est pourquoi le programme de développement général du Premier Ministre thaïlandais Chuan Leekpai a reçu un assentiment total. Avec 3 piliers principaux, le programme souligne la nécessité du développement orienté vers la population, l'élargissement des liaisons économiques et l'édification de l'ASEAN pour qu'il devienne un groupe harmonieux des pays de la région.

Depuis l'intégration dans une l'ASEAN 10, l'ASEAN connaît un statut différent. D'une région que la communauté internationale considère comme un « Balkan oriental », l'ASEAN pas à pas affirme sa position. L'ASEAN 10 a prouvé que la différence ne signifie pas une impossibilité d'union. Des nations de l'Asie du sud-est ont accepté une même style de travail et se sont orientées ensemble vers un intérêt commun pour la région. Si dans le passé, l'esprit de l'ASEAN s'est construit comme un processus de conception influencé considérablement par les relations internationales et régionales et par la guerre froide, aujourd'hui la position de l'ASEAN est nouvelle : la psychologie dépendante aux grandes puissances a laissé la place à la fierté et au respect de soi-même. La confiance est la condition sine qua non pour maintenir d'une manière forte les relations dans les questions de sécurité et de paix, dans les coopérations économiques et commerciales. Les conceptions aberrantes et les phénomènes négatifs dans les relations doivent être écarté afin de créer une atmosphère de connaissance et les évaluations positives de chaque pays doivent les transformer vers une force collective.

Depuis 30 ans, l'ASEAN développait et développe toujours une identité claire, distincte et de plus en plus affirme ses valeurs asiatiques. Les pays de la région ont fait preuve de responsabilité mutuelle, l'intérêt commun vis-à-vis de l'actualité régionale et internationale, l'opposition contre l'imposition extérieure sur les pays membres. Actuellement, l'ASEAN est un collectif pénétrant dans toutes les affaires internationales,

une organisation de tête de pont qui prend toujours les initiatives, une communauté diplomatique active dans les actions collectives pour toutes les questions globales et régionales. La dimension nouvelle de l'ASEAN se montre plus détaillée dans les changements aux domaines politiques, sécuritaire, socio-économique et culturel...

Ces derniers temps la région a connu une crise économico-financière très grave. Mais le temps de la crise est passé et c'est lui qui a prouvé une réalité que l'ASEAN est toujours une organisation régionale vivante. Etant une particularité de l'organisation, c'est la force de vie des principes primordiaux, issue de la solidarité dans l'ASEAN, qui est devenue une base solide pour que l'ASEAN se développe d'une façon fermement stable depuis trois décennies et un socle inséparable pour l'avenir.

Le problème qui attire l'intérêt commun des pays membres est que l'ASEAN doit avoir des régularités orientées vers l'élargissement de coopération dans l'ASEAN. Tous les pays membres ont mis l'accent sur la nécessité de maintenance des principes primordiaux dans la coopération de l'ASEAN : le respect de l'indépendance et de la souveraineté nationale, la non-immixtion dans les affaires intérieures d'autre pays et le principe de consensus. Monsieur H. Albar, ministre malaisien des affaires étrangères a dit : « Si avoir besoin de reconnaître que l'ASEAN doit être adapter aux grands changements du environnement extérieur, le Malaisie affirme ses engagements vis-à-vis des principes primordiaux de l'ASEAN comme il a connu des premiers jours ».

L'élargissement de l'ASEAN a créé pour l'Association même une conscience sur sa mission et sa force. L'influence de l'ASEAN n'est pas limitée en Asie du sud-est mais a permis de s'élancer hors de la région, en particulier en Asie du nord, et vers la péninsule coréenne... L'influence croissante de l'ASEAN est autant une chance qu'un défi. Elle consolide les résultats obtenus par l'ASEAN, ouvre une nouvelle vision plus dynamique et conserve son identité parmi les autres Forums comme APEC, ASEM...

1.2 Les pays partenaires principaux de l'ARF (la Chine, les Etats Unis, le Japon et l'Union européenne)

La Chine :

En Chine, c'est le problème énergétique qui est primordial. La croissance économique est d'environ 10% par an alors que l'augmentation de production de pétrole n'est que de 2%. Les importations de brut doivent quintupler d'ici à 2010 pour satisfaire la demande prévisible. C'est pour la Chine un enjeu vital que de disposer de ressources énergétiques suffisantes pour pouvoir poursuivre les réformes.

Le pétrole, le gaz, et le retour de Taïwan en sont les enjeux de taille. L'occupation de « l'espace vital » en mer Orientale constitue un objectif mobilisateur. La Chine est à la recherche d'un espace vital lui permettant de s'approvisionner en ressources énergétiques et naturelles et de s'affirmer comme une puissance maritime régionale. En cherchant à étendre sa souveraineté à l'ensemble de la mer Orientale, la Chine a plusieurs objectifs. Elle veut tout d'abord sécuriser et reprendre le contrôle de la mer Orientale. Le départ des flottes russe et américaine de la mer Orientale constitue une opportunité stratégique à ne pas manquer pour s'affirmer comme puissance régionale et internationale. Le contrôle de la voie maritime majeur Pacifique - Océan indien joue un rôle très important pour la Chine : 90% de son commerce extérieur se réalise par la voie maritime. En effet, la Chine est lancée dans une course au développement. Elle voit ses besoins en pétrole augmenter de façon exponentielle : Depuis le début des années 1990, elle doit importer du pétrole pour répondre à ses besoins.

Mais l'économie plaide aussi contre toute aventure militaire. La croissance de la Chine s'appuie sur le commerce régional et sur les investissements étrangers qui ne résisteraient pas à un conflit dans les Spratly. C'est pourquoi, la Chine fait porter l'effort d'une part sur la diplomatie, et d'autre part une position de force par le développement de sa marine. Cette orientation est une des constantes de la politique étrangère chinoise.

Les pays de l'ASEAN ont bien compris ce dilemme chinois. S'ils ne veulent pas s'opposer par la force à la Chine, ils n'ignorent pas que le développement des

investissements, la dépendance commerciale et l'intégration économique leur offrent des instruments de dissuasion plus convaincants.

Les Etats-Unis d'Amérique.

Depuis la fin de la guerre froide, les Etats-Unis ont entamé un retrait progressif de leurs forces dans la région. Ils ont notamment procédé à la fermeture de leurs bases des Philippines. Certes, ils ont renoncé en 1995 à une réduction supplémentaire de leurs forces stationnées en Corée du sud et au Japon, mais ils comptent sur la relève japonaise pour remplacer ce vide dans la région.

Officiellement, les Américains s'opposent à l'usage de la menace ou de la force militaire pour faire valoir les revendications de n'importe quel pays. S'ils refusent de prendre position sur la légitimité juridique des revendications, ils invoquent le droit international pour dénoncer les menaces sur la libre activité maritime dans la zone des Spratly. Mais les Etats Unis hésitent entre la nécessité de rassurer les pays de la région et le besoin de maintenir le dialogue avec la Chine pour des raisons stratégiques générales comme l'accès au marché chinois ou le freinage des livraisons de technologies nucléaires au Pakistan ou en Iran. Faute de trancher devant tant d'impératifs, Washington joue sur tous les tableaux.

Le Japon.

L'importance des routes maritimes mérite d'être évoquée en particulier pour le Japon car ce pays est extrêmement dépendant de ses voies maritimes tant pour ses importations de matières premières ou d'hydrocarbures, que pour ses exportations. Aujourd'hui le Japon possède la troisième flotte commerciale du monde. La zone des Spratly est ainsi le lieu de passage de 70% des importations japonaises de pétrole, et de 50% des cargos destinés au Japon et du quart des échanges maritimes mondiaux. Mais outre la menace sur son industrie, il faut savoir que ce gros producteur et consommateur d'électricité affiche une production en provenance pour 61% de centrales thermiques, fonctionnant au fioul. Enfin, les conditions climatiques lui imposent l'importation de riz parmi les meilleurs fournisseurs comme le Vietnam et la Thaïlande. La stabilité maritime est donc impérative pour la survie de ce géant économique.

Le Japon a abandonné tout droit sur les archipels qu'il avait occupés au cours de la seconde guerre mondiale. Son approvisionnement pétrolier passe par la mer Orientale et il entend protéger ses compagnies pétrolières.

Le Japon dispose de puissants leviers économiques sur les pays de l'Asie du sud-est y compris la Chine. La politique menée par le Japon dans la zone vise surtout à apaiser les tensions, à assurer la stabilité, la sécurité et la paix de la région. Le Japon a tout intérêt à la stabilité de la région ; la bonne santé de son économie en dépend.

Tous les pays de l'Asie du sud-est bénéficient également d'une aide nipponne résolue et continue. Cette aide est pour le Japon une façon de se garantir des alliés tout au long de ses voies d'approvisionnement. Sans se prononcer sur la légitimité des différentes revendications, le Japon soutient la recherche d'une solution pacifique.

L'Union européenne :

Intervenant à l'occasion de la conférence de presse à Bangkok, 28 juillet 2000 le ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie, M. Charles Josselin, au titre de la Présidence de l'Union européenne a évoqué en détail les moyens dont l'Union européenne est en train de se doter pour avoir non seulement un rôle politique croissant mais des possibilités d'intervention plus importantes, y compris sur le plan militaire et en matière de police. Il a dit : « Nous sommes en tous cas, pour ce qui concerne l'ASEAN, très attachés au rôle que peut jouer le Forum régional de l'ASEAN dans la sécurité de la zone. ... Il existe des nouvelles menaces qui portent le risque d'un affaiblissement des Etats. La réponse est un renforcement du dialogue entre les Etats ; et, de ce point de vue, les rencontres de Bangkok s'inscrivaient très directement dans l'actualité. ... Si je devais résumer, je dirai que l'Union européenne attache une grande importance à sa relation avec l'ASEAN, à la fois pour ce que représente l'ASEAN mais aussi pour le rôle que l'ASEAN joue dans la stabilité de l'ensemble de la région. La qualité du dialogue entre l'Union européenne et l'ASEAN a témoigné d'une volonté très marquée, de la part de l'ASEAN et de l'Union européenne, de renforcer leurs relations. Un programme d'action a déjà été prévu pour donner un sens à cette relation ».

2°- Les principes de base des pays membres de l'ASEAN dans l'ARF :

Après la guerre froide, les pays membres de l'ASEAN ont étudié et révisé l'organisation, le rôle, la ligne stratégique et les activités s'adaptées aux besoins et circonstances des pays membres, s'accordées aux changements de l'actualité internationale et pour faire face aux défis extérieurs. L'ASEAN est une organisation qui a une particularité distinctive – très « souple » - s'est exprimée très nettement par son organisation et sa procédure de décision. Pour adopter une décision l'ASEAN a toujours utilisé les principes connus : à partir des ses intérêts propres, les pays membres font la comparaison entre les intérêts communs et par les négociations et consensus, arrivent à une décision commune. Les principes de base sont les suivants :

- «Un accord unanime » : c'est-à-dire dans une conférence un projet n'approuve que quand tous les pays membres soient d'accord. Simultanément, les pays membres se basent sur la négociation et dissertations pour trouver une solution commune et écarter les avis d'opposition.
- « Ne pas s'opposer mais peut ne pas participer » : Quand la majorité des pays membres sont d'accord et si la minorité ne s'oppose pas et peut ne pas participer, le projet est adopté.
- « Pour les questions importantes concernant l'organisation ou les pays hors de l'ASEAN, les pays membres peuvent conserver leurs positions en dépendant les profits et désavantages de ces questions ».

Ce sont les « décisions souples » de l'ASEAN qui ont évité pour elle-même sa propre dislocation et jour après jour consolident sa position. L'ASEAN n'institue pas un mécanisme hiérarchique supranational, chaque pays membre a un droit de veto. L'ASEAN utilise la méthode de négociation interne pour se concilier la connaissance mutuelle. Avec cet esprit les pays de l'ASEAN discutent avec les pays partenaires de l'ARF l'avenir de la politique, de la sécurité et de la coopération de l'Asie du sud-est.

La question de sécurité en mer Orientale est un exemple. C'est une question très sensible et délicate pour la paix et la sécurité de l'ASEAN ; Elle a été présentée plusieurs fois aux conférences de l'ARF. Le point très important vis-à-vis la sécurité de la région est le fait que toutes les parties concernées doivent écarter l'utilisation et la menace

d'utilisation de la force ; les divergences doivent se régler par les négociations constructives et pacifiques et par la voix diplomatique.

La conférence de l'ASEAN à Manille, en juillet 1992, abordait pour la première fois la question de la sécurité. Le président philippin, ouvrant la conférence, déclarait « l'urgence de rechercher sérieusement une solution ». Il s'agit pour les membres de l'Association d'adopter une stratégie commune de défense contre tout risque de conflit dans la région. La solution adoptée était de faire participer la Chine, les Etats Unis, le Japon, l'Union européenne, la Russie... aux initiatives et dialogues régionaux sur la sécurité.

3° - Des contraintes et des limites.

Le développement de l'ARF est un processus de longue date et complexe par la diversification des pays membres ainsi que par la complexité des questions politiques et sécuritaires régionales.

L'ARF, comme l'ASEAN au début de son existence, est un simple cadre de consultation. Force est pourtant de reconnaître qu'il est limité. Surtout la nature de ce Forum le distingue radicalement d'une assemblée disposant de véritables pouvoirs, d'autant que des puissances extérieures à la zone y sont présentées : on s'y rencontre, on s'y consulte, on s'y exprime, mais c'est tout. Il n'y a pas encore un mécanisme de gestion de conflit.

En dépit de ses réussites, sur les questions politiques et sécuritaires régionales l'ARF risque d'être confrontée aux obstacles majeurs comme : le fait qu'aucune décision ne soit prise durant les réunions (les engagements ne sont obligatoires) et l'ARF ne dispose d'aucun pouvoir, ni même d'un appareil bureaucratique (les trois groupes de travail sont animés par des fonctionnaires des pays qui les président). De plus, entre les pays membres existent encore de grands différents sur la perception, selon le point de vue, sur l'approche, sur la méthode et sur la possibilité de participation, en particulier sur les grandes questions de l'ARF : la vitesse du développement, les moyens d'intervention et la réglementation du Forum.

L'essentiel pour l'instant est de gagner du temps pour que les conflits ne soient plus considérés compatibles avec l'atmosphère de confiance instaurée. Les décisions se prennent par consensus.

TROISIÈME PARTIE :
EN QUOI DOIT-ON ADAPTER LE RÔLE DU FORUM RÉGIONAL DE
L'ASEAN POUR AVOIR UNE ORIENTATION COMMUNE ADAPTÉE AUX
EXIGENCES D'AUJOURD'HUI ?

1°- Une alliance militaire est-t-elle nécessaire ? NON ! Pourquoi ?

Premièrement, le Forum régional ASEAN a facilité et encouragé les discussions et prétendu instaurer un climat de confiance indispensable avant de traiter des questions purement militaires. Sur ce fond et au-delà des rapports de force, deux conceptions sécuritaires s'affrontent. Pour les Occidentaux, les négociations s'inscrivent dans le champ diplomatique ; la sécurité et la gestion de la puissance relèvent du militaire. Tandis que les pays membres ASEAN estiment quant à eux que la meilleure façon d'assurer la sécurité est d'instaurer la confiance et des voies de communication susceptibles de prévenir la dégénérescence des crises.

Deuxièmement, l'ASEAN a, en effet, formellement éludé les questions de sécurité militaire pour maintenir la paix sans recourir à l'expression armée « par l'adhésion aux principes de la Charte des nations Unis ». Il n'y a jamais eu de « Commission de Défense » au sein de l'ASEAN, ni de réunions ASEAN des ministres de la Défense pour discuter, au sein du cadre institutionnel, d'une coopération en matière de sécurité. L'ASEAN instaure un mécanisme consultatif indispensable pour établir des mesures de confiance. Ces mesures de confiance sont autant de normes et de procédures qui créent un régime, un moyen de rendre plus prévisible le comportement des partenaires entre eux.

Le Forum régional ASEAN est un cadre multilatéral au sein duquel sont abordés les grands problèmes de sécurité régionale. Comme les pays membres de l'ASEAN le souhaitent, le problème de l'intégration militaire est éludé. Au fond, est-il pertinent ? Pour institutionnaliser une alliance militaire, il faut désigner un ennemi, ce que l'Association a toujours refusé à faire : l'objectif de l'ARF est de construire la sécurité avec d'autres plutôt contre d'autres. Il est donc fort probable que le Forum se contente de maintenir un certain niveau de coordination (de toute façon utile pour mieux connaître les capacités mutuelles des partenaires) sans institutionnaliser une quelconque organisation militaire.

2°- Comment ? Par quels moyens ?

A l'heure actuelle, ARF est l'organisation officielle unique de dialogue et de coopération sur la sécurité multilatérale dans la région de l'Asie Pacifique. Pour les années à venir, l'ASEAN s'imagine aisément dans la fonction de « technicien de crise » qui parvient à désamorcer les tensions avant qu'elles ne s'expriment sur le registre de la violence. En instituant l'ARF, son projet n'a pas d'autre ambition que de calmer le jeu, de gagner du temps en engageant les uns et les autres dans un dialogue multilatéral constructif. L'Association conçoit bien pour elle le destin d'un espace de négociation dont le but n'est pas seulement d'atteindre ses objectifs mais de continuer à rassembler et de faciliter la communication dans un jeu d'influences entremêlées.

2.1 Dialogue multilatérale :

La nouvelle position de la Chine adoptée au cours du forum régional de l'ASEAN en juillet 1995 a été favorablement accueillie par toutes les nations de l'Asie du sud-est, adoptant également cette volonté politique affichée de régler par des moyens pacifiques le dossier des îles Spratly. Trois directions furent retenues dans cette perspective : la démilitarisation de la zone, un accord sur la question des bornes frontières et enfin des zones de développement conjoint.

Les pays de l'ASEAN estiment que la meilleure façon de régler l'épineux problème de l'activisme chinois en mer Orientale est d'intégrer la Chine dans le concert régional. En octobre 1995, la Chine, les pays de l'ASEAN et Taïwan tombent d'accord pour relancer la coopération en ce qui concerne la navigation, la pêche et la communication en mer Orientale. L'Association, lors du 3^e Forum régional de Djakarta en juillet 1996, accorde à la Chine le statut de « partenaire de dialogue » au sein de l'ASEAN. L'Association suggère de mettre en place des « mécanismes de prévention des conflits » et d'édification de confiance. Il s'agirait d'un « code de conduite régionale qui mettrait en place les fondations d'une stabilité à long terme dans le secteur ». Ce code s'inspirerait à la fois de la Convention internationale sur le droit de la mer de 1982 et de la déclaration de Manille (qui fait appel à la résolution pacifique des désaccords opposant dans ses eaux aux membres de l'Association et la Chine).

Vis-à-vis du deuxième géant de la région, les pays membres de l'ASEAN recherchent auprès du Japon les assurances de paix et de développement que ce pays favorise depuis deux décennies.

Parallèlement, l'ARF préconise de prendre l'établissement de la confiance comme base, de rechercher les nouvelles conceptions et modes de sécurité, de soutenir la recherche sur la diplomatie préventive et procéder à des discussions approfondies sur les notions, les principes et la catégorie de diplomatie préventive dans la région Asie Pacifique afin de parvenir à une identité de vue.

L'ARF propose activement d'entreprendre une coopération multilatérale sur la médecine militaire, le droit militaire et le transfert de l'industrie de défense vers l'usage civil dans le cadre du Forum, d'établir un centre d'information sur le matériel maritime du Forum, d'encourager les visites mutuelles entre les militaires de haut rang et les bâtiments de guerre et les échanges du personnel, ainsi que de soutenir la coopération dans le secours aux sinistrés, dans la lutte contre les calamités naturelles, dans la sécurité de la navigation et dans la protection de l'environnement.

2.2 Dialogue bilatérale :

Les membres de l'Association ont opté pour la diplomatie préventive, avec comme priorité l'adoption de mesures de confiance. Pour la question litigieuse dans le golfe de Thaïlande, la Thaïlande et la Malaisie ont convenu de confier la résolution de leur différent à une instance officielle bilatérale. Des accords furent signés entre la Malaisie et la Thaïlande pour l'exploration et l'exploitation offshore. D'autres accords sont intervenus entre le Vietnam, l'Indonésie, la Malaisie et les Philippines.

Intervenant devant le 5^e Forum ARF le 27 juillet 1998, le vice-Premier ministre, le ministre vietnamien des Affaires étrangères NGUYEN MANH CAM a souligné : «Tous les litiges dans la mer Orientale doivent se régler par la voie pacifique à travers des négociations bilatérales et entre les parties directement concernées sur la base du strict respect des Droits Internationaux en particulier la Convention de l'ONU sur les droits de la mer de 1982, la Déclaration de Manille de l'ASEAN sur la mer Orientale de 1992 et le Communiqué ASEAN – Chine décembre 1997. En cherchant les résolutions globales, les

parties directement concernées doivent appliquer les mesures d'édification de confiance, se maîtriser et ne pas utiliser ou menacer l'utilisation de force, favoriser et créer les conditions favorables pour trouver une solution pacifique ». (TTXVN le 27 juillet 1998)

Afin d'éviter de nouveaux affrontements meurtriers comme en 1988, le Vietnam et la Chine ont entrepris au début des années 90 une série de conférences. Après la normalisation des relations entre les deux pays en 1991 et sur la base des principes, mentionnés dans les communiqués de 1991, 1992, 1994, 1995 et la Déclaration commune de 1999, les relations d'amitié traditionnelle, de confiance réciproque, d'égalité mutuellement avantageuse s'étendent rapidement à tous les domaines et les échanges s'effectuent régulièrement entre les différents secteurs et échelons. En février 1999, les secrétaires généraux des PCV et PCC ont déterminé une « devise en seize mots » pour le développement des relations bilatérales dans le XXI^e siècle, à savoir : « Voisinage amical, coopération globale, stabilité durable, orientation vers l'avenir » répondant aux intérêts fondamentaux des peuples des deux pays, pour la paix, la stabilité et le développement dans la région et dans le monde.

Le Vietnam et la Chine affirment leur volonté, en se basant toujours sur les objectifs et les principes de la Charte des Nations Unies, sur les 5 principes de coexistence pacifique ainsi que sur les principes de relations reconnues par la communauté internationale entière, de faire progresser d'une façon intégrale les relations bilatérales : relation de coopération et d'amitié sur la base des principes de l'indépendance, de l'égalité absolue du respect mutuel et de la non-ingérence dans les affaires de chacun.

Pour réaliser d'une façon efficace et donner une nouvelle dimension aux relations entre les pays membres de l'ARF dans le XXI^e siècle, le Vietnam et la Chine ont convenu d'intensifier et d'élargir la coopération dans les domaines suivants :

- 1- Maintenir les rencontres régulières au sommet, créer une nouvelle force pour le développement des relations, accélérer les contacts amicaux et les échanges pour la coopération sous des formes variées entre les services, les secteurs, les organisations et les localités des pays ;
- 2- Continuer de renforcer la coopération et la collaboration dans les tribunes et forums internationaux et régionaux comme l'ONU, l'ARF, l'APEC, l'ASEM, à promouvoir la

solidarité et la coopération entre les pays, s'efforcer d'édifier un nouvel ordre politique et économique international équitable et raisonnable en contribuant à la défense de la paix et du développement dans la région. Les parties apprécient le rôle positif que joue l'ASEAN en faveur de la stabilité et du développement de la région.

- 3- Renforcer les relations de voisinage et la prospérité durable entre les pays membres de l'ASEAN avec la Chine pour la stabilité et la prospérité durable de l'Asie, en particulier de la région d'Asie orientale.
- 4- Multiplier le mécanisme des échanges d'avis annuels entre les officiels de haut rang des ministères des Affaires étrangères des pays sur les questions bilatérales, régionales et internationales d'intérêt commun.
- 5- La coopération sera accrue dans les activités de prévention et de lutte contre tous les crimes transnationaux ainsi que dans les échanges et coopérations entre organes judiciaires, la police, les tribunaux, les parquets...

Le Vietnam et la Chine avaient entamé des discussions sur la délimitation des eaux du golfe baignant le sud de la Chine et le nord-est du Vietnam à la suite de la visite de l'ancien Premier ministre chinois LI PENG au Vietnam en 1992. Le 25 décembre 2000, les ministre vietnamien des Affaires étrangères NGUYEN DY NIEN et son homologue chinois TANG JIAXUAN ont signé une déclaration conjointe délimitant les eaux territoriales, les zones économiques exclusives et les plateaux continentaux entre le Vietnam et la Chine dans le golfe de Bac-Bo après de huit ans de négociation. A cette occasion, les deux pays ont également conclu un accord de coopération en matière de pêche dans le golfe.

Sur les problèmes maritimes, le Vietnam et la Chine affirment leur volonté de maintenir le mécanisme actuel des négociations et de persévérer dans les négociations pacifiques afin de trouver une solution fondamentale et durable acceptable pour les deux pays. Avant que les problèmes soient réglés, le Vietnam et la Chine se sont engagés discuter positivement, les questions faciles d'abord, les plus difficiles après, pour trouver les possibilités de régler le déploiement de la coopération sur mer, dans les domaines comme la protection de l'environnement maritime, l'hydro-météorologie, la prévention des calamités naturelles. Parallèlement, le Vietnam et la Chine s'abstiennent de commettre tout acte susceptible de compliquer ou d'élargir les litiges, de recourir ou menacer de recourir à la force. Les deux pays doivent discuter dans les meilleurs délais et régler d'une façon

satisfaisante les différends nés, avec patience et dans un esprit constructif et ne pas les laisser influencer sur le développement normal des relations bilatérales. Cette volonté a été reprise dans les communications communes lors de la visite officielle en Chine du Secrétaire générale du PCV NONG DUC MANH en décembre 2001 et au Vietnam du Président chinois JIANG ZEMIN en février 2002.

3°- La position de l'ARF-8.

Les pays membres de l'ASEAN ont démontré avec éclat l'applicabilité du régionalisme développé entre eux depuis maintenant plus de trente ans comme communauté de sécurité. Ils invitent les partenaires extérieurs à désamorcer les tensions avant que celles-ci ne dégénèrent par un processus ouvert et informel de consultation et de communication ; le fait de dialoguer et de mettre en œuvre les principes de non-discrimination et de transparence (échange d'information et coordination), a d'ailleurs plus d'intérêt que le seul résultat. Le code de conduite, la confiance mutuelle et consensuelle qu'il suppose, est connu de tous les participants.

L'ASEAN au fond, ne s'oppose pas à une coopération internationale élargie aux grands partenaires extérieurs. Ce que ses membres estiment, c'est que si l'ASEAN doit coopérer avec eux, c'est à elle de garder l'initiative des rencontres, des calendriers, des agendas ; ainsi, les réunions ARF ont toujours lieu dans une capitale ASEAN et pays hôte, qui fixe l'agenda de la réunion, assure le Secrétariat jusqu'à la prochaine réunion.

A la conférence du 8^e Forum ARF les ministres des Affaires étrangères de 10 pays de l'ASEAN et de 13 pays partenaires ont adopté une série de documents importants pour la sécurité régionale comme : La conception et les principes de la diplomatie préventive, les règles des activités des experts de l'ARF et renforcement du rôle du Président de l'ARF. Ce sont les documentations de base qui est essentiel pour le processus d'édification de confiance en passant à la diplomatie préventive sur le Forum ARF.

En qualité du Président de la conférence, le ministre vietnamien des Affaires étrangères NGUYEN DY NIEN a affirmé : « étant le Forum multilatéral unique de dialogue et de coopération sur les questions de politique et de sécurité régionale, l'ARF ne doit pas seulement continuer à donner les contributions à la réalisation de la confiance et

de la connaissance mutuelle entre les pays de la région, mais encore doit contribuer d'une manière dynamique et active aux affaires ayant pour but de faire face à ces défis. C'est la bonne orientation pour que l'ARF valorise son rôle pour la paix, la sécurité et le développement dans la région, assurant le processus de l'ARF dans l'avenir ». (TTXVN le 25 juillet 2001)

Pour valoriser le rôle de l'ASEAN dans l'ARF comme une force efficace et pour consolider le rôle de l'ARF dans la question de sécurité régionale s'adapté aux nouvelles exigences d'actualité régionale et internationale il faut que les mesures suivantes soient appliquées :

- Maintenir la fonction du Président du Forum ARF alternatif entre les pays membres de l'ASEAN ;
- Accomplir d'une façon active et dynamique les mesures pour consolidation du rôle de l'ASEAN comme le moteur principal de l'ARF ; Le secrétaire général de l'ASEAN a la responsabilité de fournir tous les aides et les mesures nécessaires au Président de la Commission permanente de l'ASEAN (ASC) dans le processus de régulation des activités de l'ARF ;
- Sur la base de consensus, transmettre le centre de gravité du processus de l'ARF d'édification de confiance à la diplomatie préventive ;
- Continuer à assurer la participation des fonctionnaires tant diplomatiques que militaires de l'ASEAN aux activités de l'ARF ;
- Elaborer un Code des principes primordiaux (Code de conduite) basé sur TAC (Traité d'Amitié et de Coopération) comme un moyen de promotion du processus de paix et de coopération en Asie pacifique : maintenir le statut quo en cas des différends sur les problèmes maritimes, s'abstenir de recourir ou menacer de recourir à la force, persévérer dans les négociations pacifiques afin de trouver une solution durable et fondamentale acceptable pour les parties concernées et proposer les possibilités d'exploitation communes ;
- Valoriser les relations entre l'ASEAN et pays partenaires sur la base égale, non discrimination et d'intérêt commun.

CONCLUSION.

La naissance du Forum Régional de l'ASEAN était la nécessité et en temps utile qui réponde aux besoins d'assurer la paix, la stabilité et le développement en Asie du sud-est et en Asie Pacifique dans la période post-guerre froide. L'ARF est le cadre de coopération multilatérale premier et unique jusqu'aujourd'hui en Asie Pacifique, une région très complexe avec des problèmes très diversifiés et n'ayant pas encore une habitude de coopération politique sur les questions politiques et sécuritaires.

Après plus de 7 ans d'existence et de développement, l'ARF a prouvé sa force de vie et sa valeur pratique, reconnue tant par les pays membres et pays partenaires de la coopération que par la communauté internationale. Etant le lieu de discussion d'une manière constructive de 23 pays membres et partenaires de coopération sur les questions régionales et internationales d'intérêt commun y compris les questions délicates l'ARF constitue un progrès du développement actif et significatif dans le processus d'assurance de sécurité en mer Orientale d'une part et en Asie Pacifique d'autre part.

Les activités de l'ARF pendant plus de 7 ans ont contribué considérablement à la paix et à la sécurité régionale, en particulier à la promotion du dialogue et de la coopération, à l'intensification des connaissances mutuelles et de la confiance entre les pays membres par les échanges permanents et les activités concrètes de coopération dans les différents domaines.

L'ARF en principe est le forum de diplomatie multilatérale. D'ailleurs, les activités du Forum concernent de plus en plus le rôle et la fonction de l'armée, ainsi que la participation des militaires aux processus de l'ARF.

Actuellement, le processus de l'ARF est dans une phase d'édification de confiance et de préparation de diplomatie préventive. Tous les pays membres ont des intérêts communs de promotion du développement de l'ARF.

Etant la composition principale du Forum ARF, l'ASEAN peut contribuer activement et considérablement au rôle de régulateur des différents points de vue et des

différentes conceptions des pays membres et de promotion du développement de l'ARF pour la paix, la stabilité, la coopération et le développement en Asie Pacifique.

BIBLIOTHEQUE.

Wenrog Quian, La sécurité de la région Asie Pacifique, Revue de la défense nationale, 1996.

Hervé Coutau-Bégarie, Géostratégie du Pacifique, Economica, 1997.

Frédéric Lasserre, De la stratégie diplomatique au concept de région : représentation historique et conflit en mer de Chine du sud, Relation internationale et stratégique, 1997.

La mer de Chine méridionale, Stratégique, 1997.

Goulets d'étranglement en Asie du sud-est : garder les voies de communication maritime, Stratégique Forum, 1996.

Pierre Menanteau, L'Asie Pacifique : un monde multipolaire, Défense nationale, octobre 1996.

Richard d'Angio, Les rivages asiatiques du Pacifique.

Eric Denécé, Les risques de conflits en mer de Chine méridionale, Défense nationale, février 2000.

François Godement, Chine, Japon, ASEAN. Compétition stratégique ou coopération ? La documentation française, Paris, 1999.

Sophie Boisseau du Rocher, L'ASEAN et la construction régionale en Asie du sud-est,

<http://source.asie.free.fr/>

<http://prso.wanadoo.fr/>

<http://www.defense.gouv.fr/>

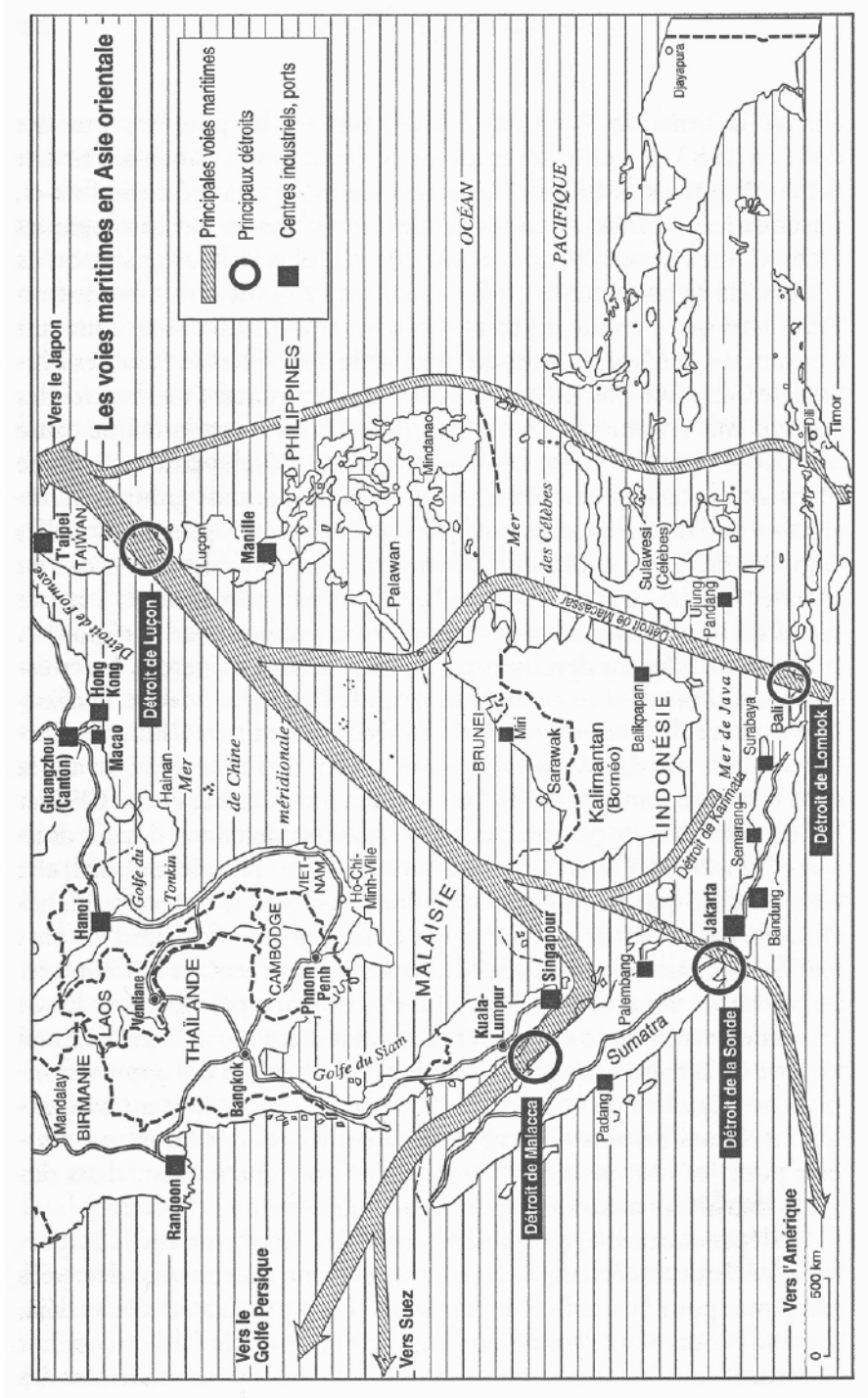
<http://vnexpress.net/>

<http://www.mofa.gouv.vn/>

<http://usinfo.state.gov/>

<http://www.vitinfo.com/>

Annexe 1



Les voies maritimes dans la mer Orientale

Annexe 2 :

